Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Les Trois Lacs, amont ile Bonnet	Rivière	Poses	168,020	168,400	Bouafles, Courcelles-sur-Seine, Le Val-d'Hazey, Les Trois Lacs

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre la fin du mois d'octobre et le mois de novembre 2025.

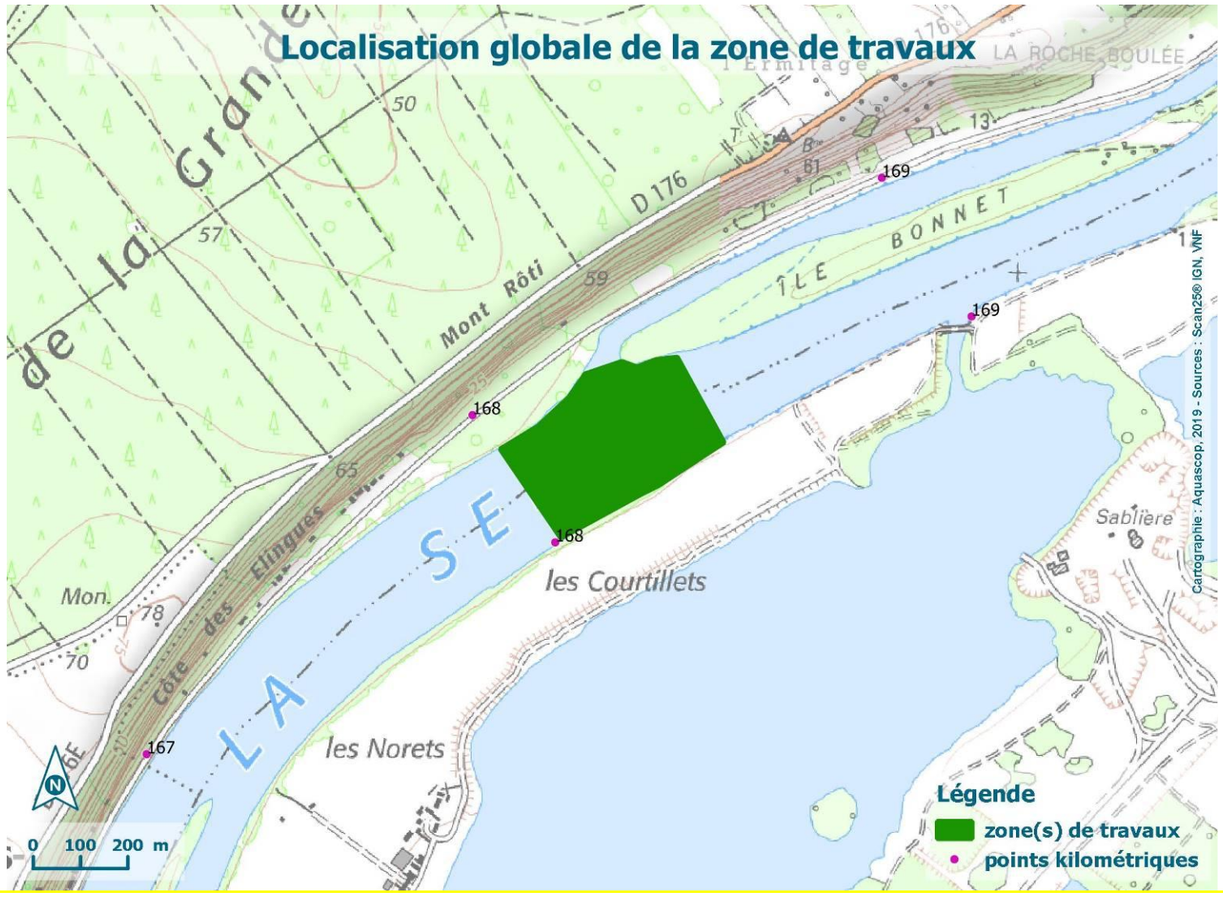
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

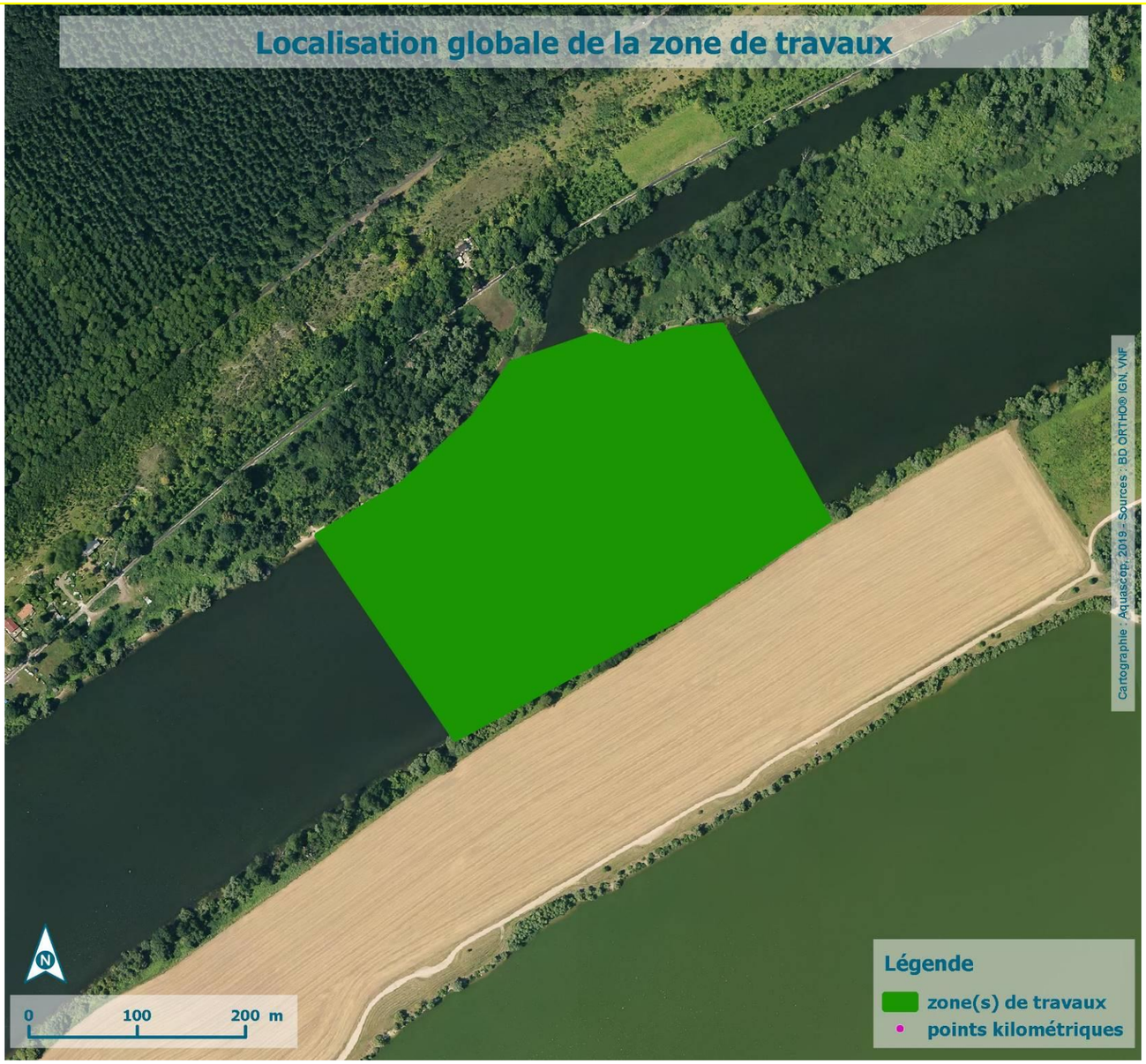
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
924	2025-RBS-PK 168,000	Non	non dangereux	Non	inertes

Prélèvements réalisés le 10/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
  27DDTM20120001 - PPRI SEINE - prescrit en 2012
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 34 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016.
Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise ont été recensées de part et d'autre de la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine). Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Tosny, amont île Bonnet	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Oui	FR2312003 - Terrasses alluviales de la Seine
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031156, 230031154 - LA TERRASSE ALLUVIALE DE BOUAFLES - COURCELLES-SUR-SEINE, LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	230031162, 230030977, 230030993, 230030898, 230030976 - LES PELOUSES SILICICOLES DES POUDRES ET DES VALOTS, L'ÎLE DU ROULE, LES ELINGUES, LES COTEAUX DE TOSNY, LES ÎLES BONNET ET LA TOUR
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Oui	FR2302007, FR2300126 - Iles et berges de la Seine dans l'Eure, Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote, brochet et vandoise ont été recensé à la station de Poses.
La présence de lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée de part et d'autre de la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Tosny, amont île Bonnet	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique.

L'intérêt du site SIC et de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides. L'intérêt de la ZNIEFF des Elingues et de celles des iles du Roule, Bonnet et la Tour réside dans la présence de la flore patrimoniale présente en berge.

L'intérêt du site des boucles de la Seine amont et des ZNIEFF de la boucle de Bouaffles, du coteau de Tosny et des Poudre et des Valots réside dans la présence des pelouses sèches sur sable, présentes sur les coteaux et les terrasses alluviales.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

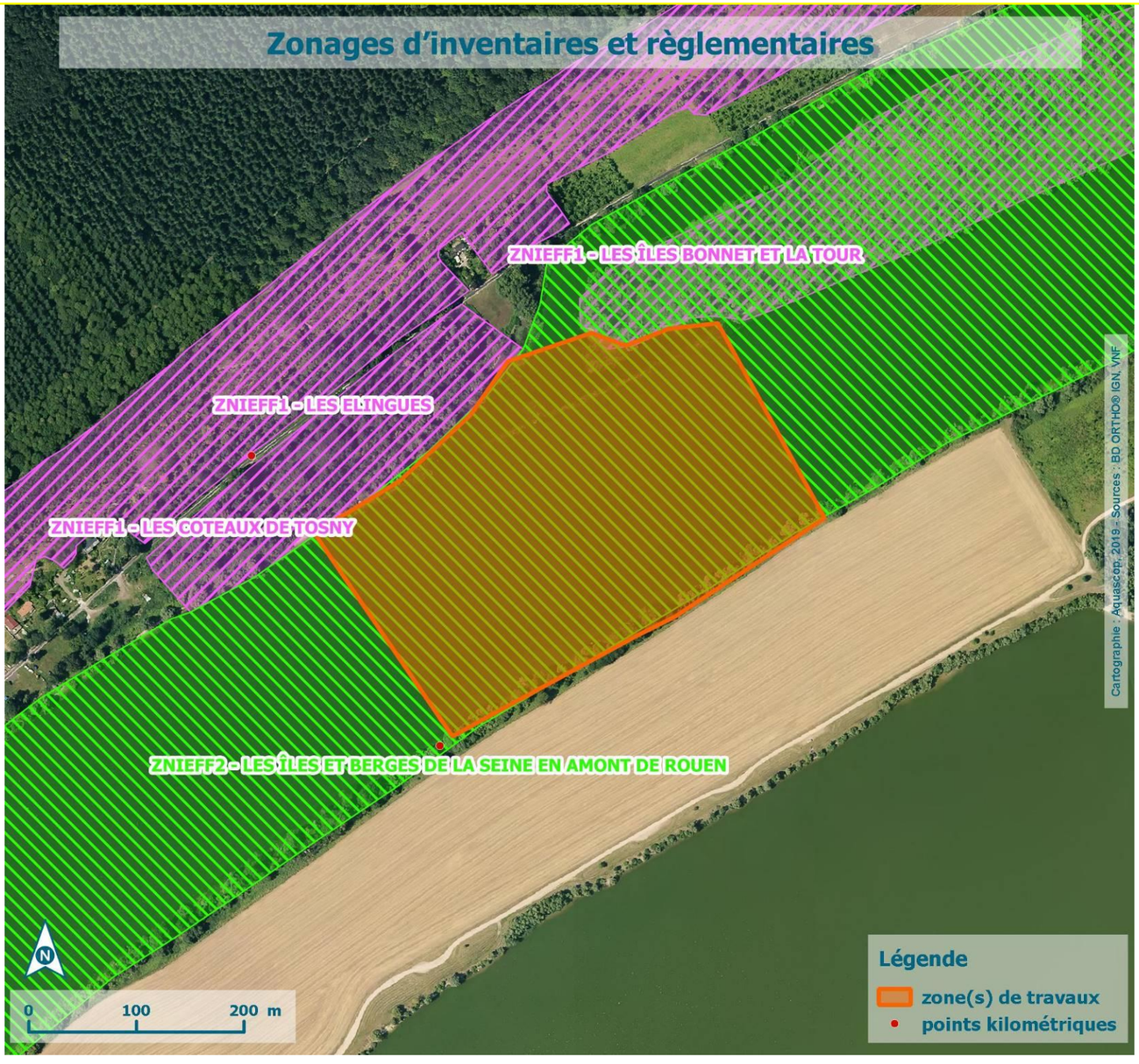
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



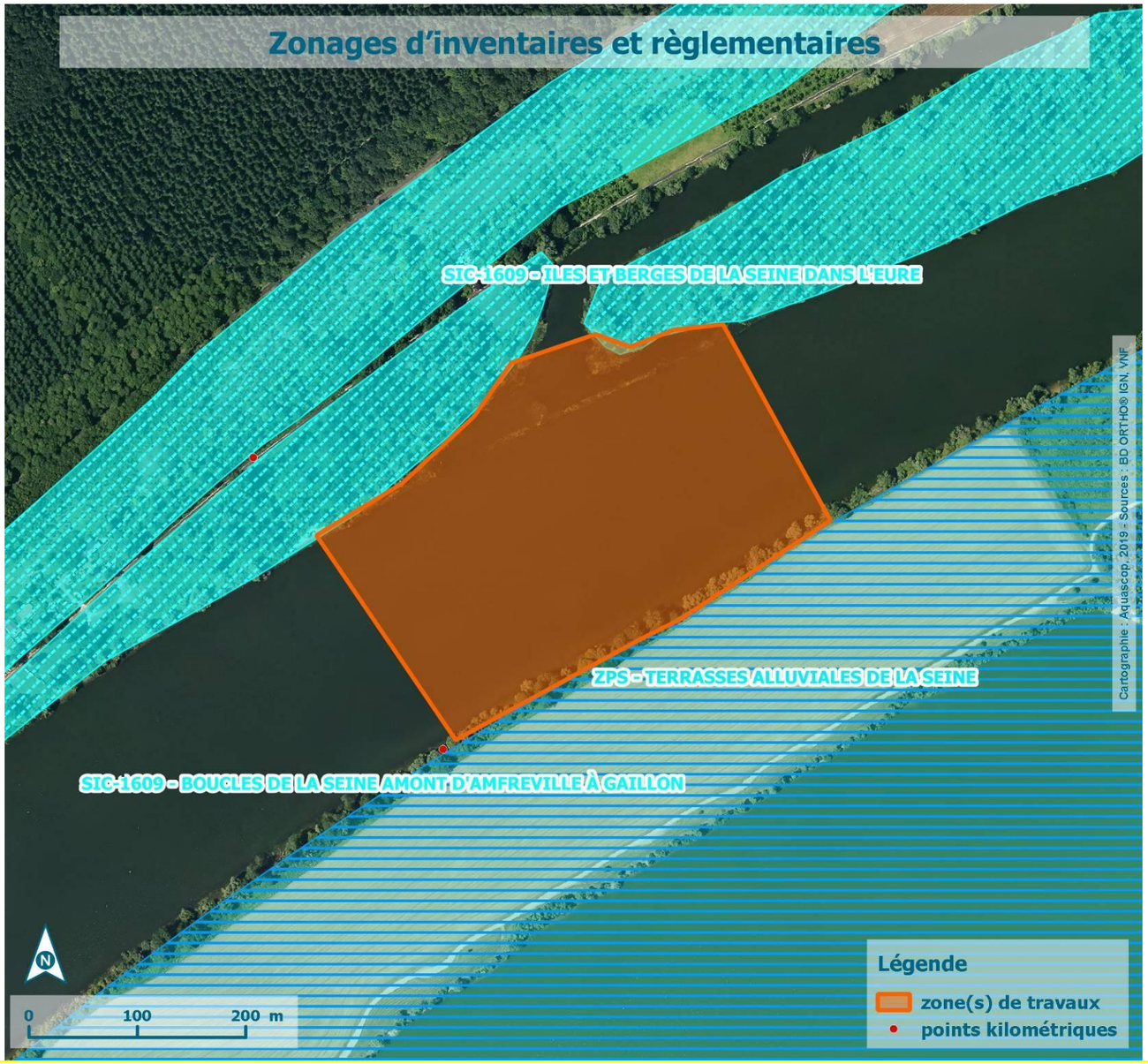
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
Seuil d'alerte = 75 mg/L ; **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	**Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	924
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **C_2025_8_Méricourt aval**

Lot : C
UHC : n° 8 – Seine aval

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Méricourt, aval écluses	Rivière	NDLG	120,840	121,360	Saint-Martin-la-Garenne, Méricourt

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus à la fin septembre 2025.

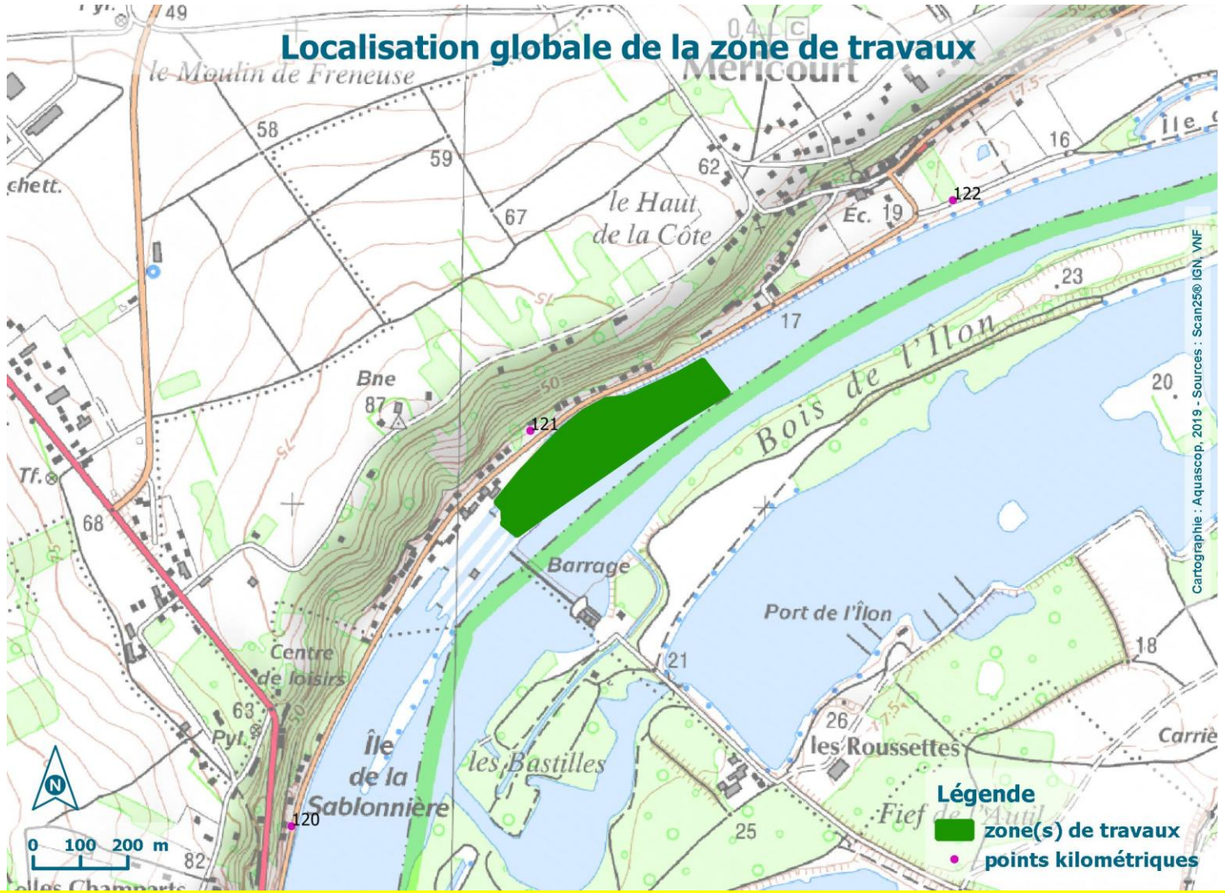
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

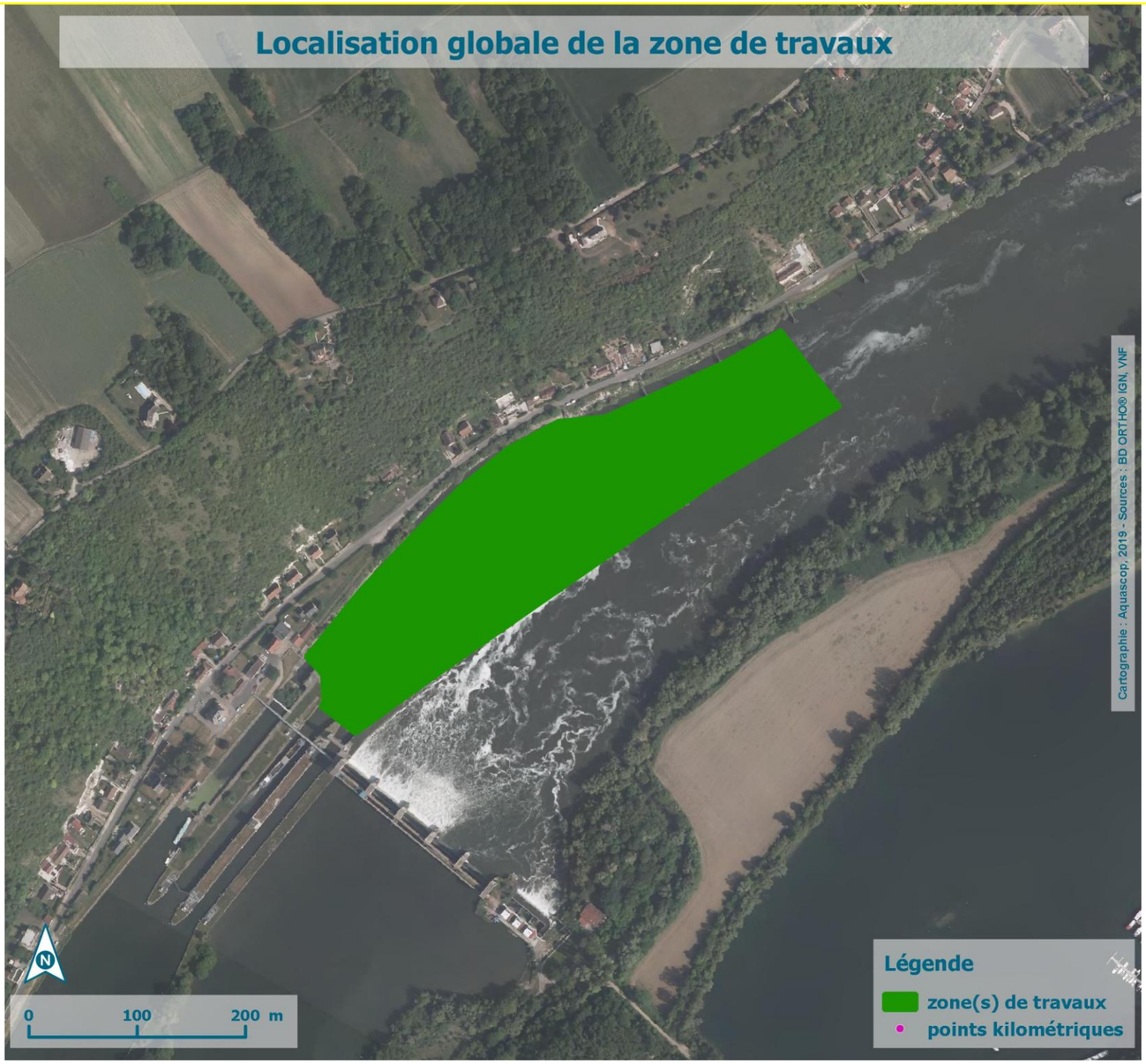
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
152	2025-RBS-PK 121.000	Non	Non dangereux	Non	Non Inertes

Prélèvements réalisés le 08/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - Approuvé en 2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : X

Arrêté préfectoral n°86-400 du 5 août 1986, en application de l'article R111-3 du code de l'urbanisme - risque d'effondrement des fronts rocheux (carrières souterraines)

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230B	la Seine du confluent de la Mauldre (exclu) au confluent de l'Epte (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 1 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.

Type de berges :

En amont immédiat de l'écluse, les berges sont de type lisse (palplanche, dalle béton) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, vandoise) de Andrésy à Port-Villez et de la liste 2 (alose feinte, grande alose, brochet) de Mantes-la-Jolie à Moisson.
Des frayères potentielles à brochet et vandoise ont été recensées environ 4 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Dans la zone de travaux, la présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.). La nature des berges et la localisation (aval d'écluse) apparaissent défavorables à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Méricourt, aval écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Oui	FR1112012 - Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	110001333 - BOUCLE DE GUERNES-MOISSON
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	if01 - BOUCLE DE MOISSON
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000030 - Vexin français
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Boucles de la Seine ; Boucle de Guernes
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé à la station de Méricourt.
La présence de brochet et vandoise a été signalée environ 4 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Méricourt, aval écluses	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans de zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000) et jouxte 2 sites d'intérêt patrimonial (site inscrit).

L'intérêt de la ZNIEFF des boucles de la Seine réside dans l'ensemble géomorphologique remarquable (terrasses alluviales et affleurements calcaires) qui abritent une faune et une flore d'affinité méditerranéenne à boréo-montagnarde; le site constitue un site d'hivernage majeur en Ile-de-France et un site d'importance national pour la reproduction d'une espèce limnicole.

Le site Natura 2000 est situé au sein d'une boucle de la Seine, dont les habitats constituent un ensemble très favorable à l'avifaune; le site revêt une importance primordiale en Ile-de-France de part la présence des habitats (dont certaines rares) qui accueillent de nombreux oiseaux (dont des oiseaux d'eau), que ce soit en période de reproduction, de migration ou en hivernage.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

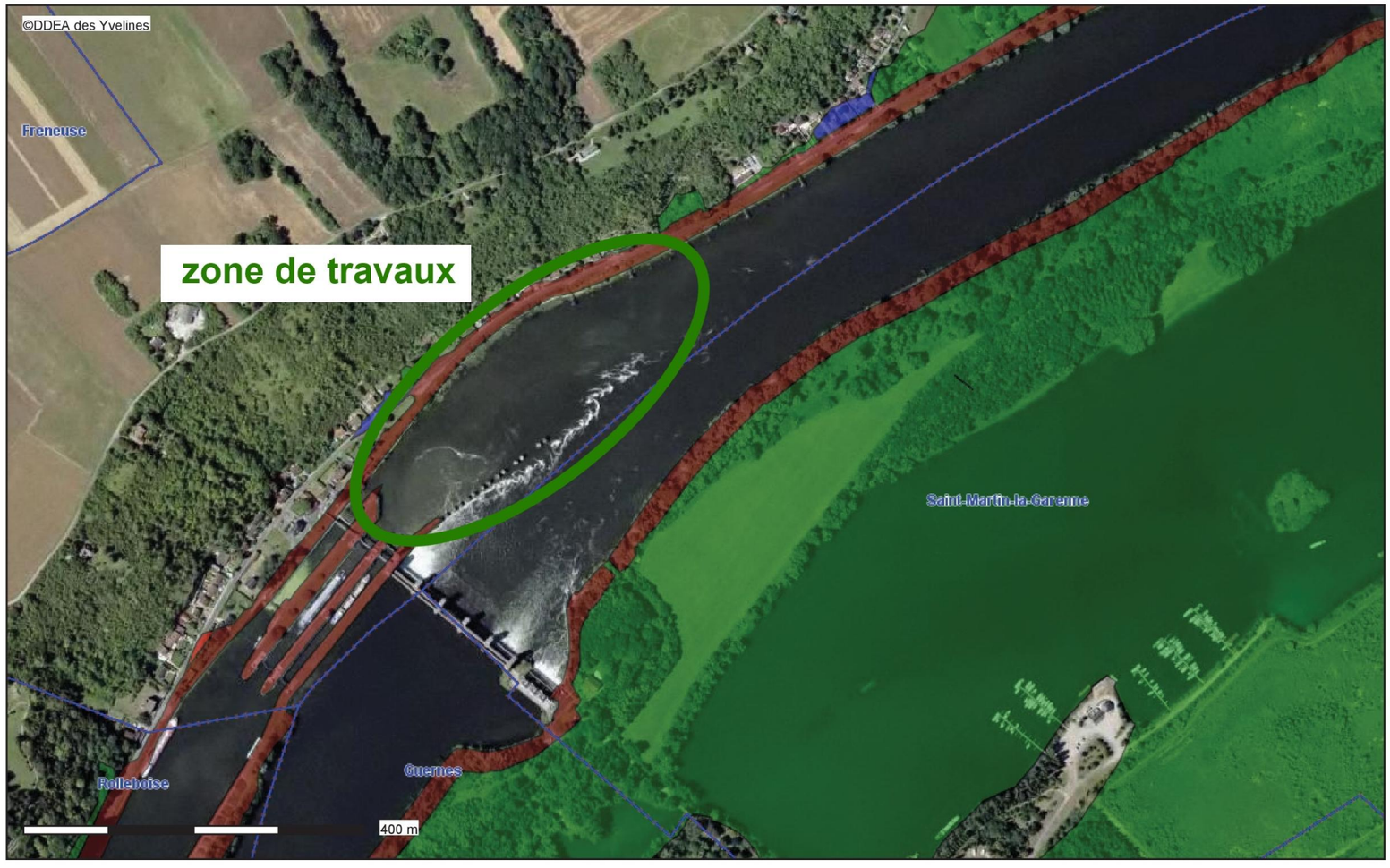
Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

Concernant la proximité des sites inscrits (Boucles de la Seine ; Boucle de Guernes), ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDT 78
Date d'impression : 03-06-2019

- Communes du PPRI de la Seine
- Communes des Yvelines
- Département des Yvelines (contour
- (masque de fond)
- (masque)

Zonages réglementaires
- Zone bleue
- Zone bleue indicée
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indicée

Description :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).
Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

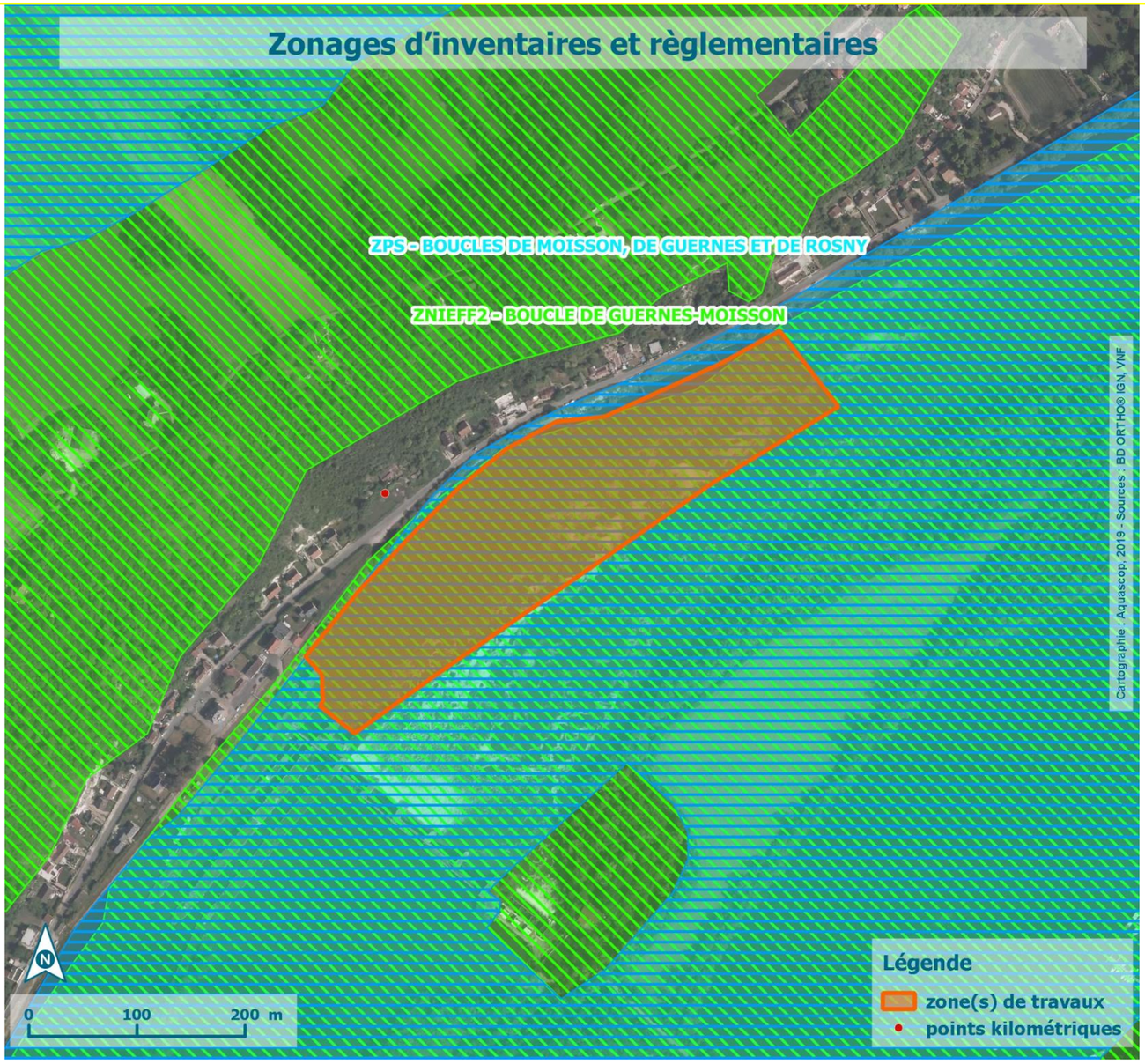
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



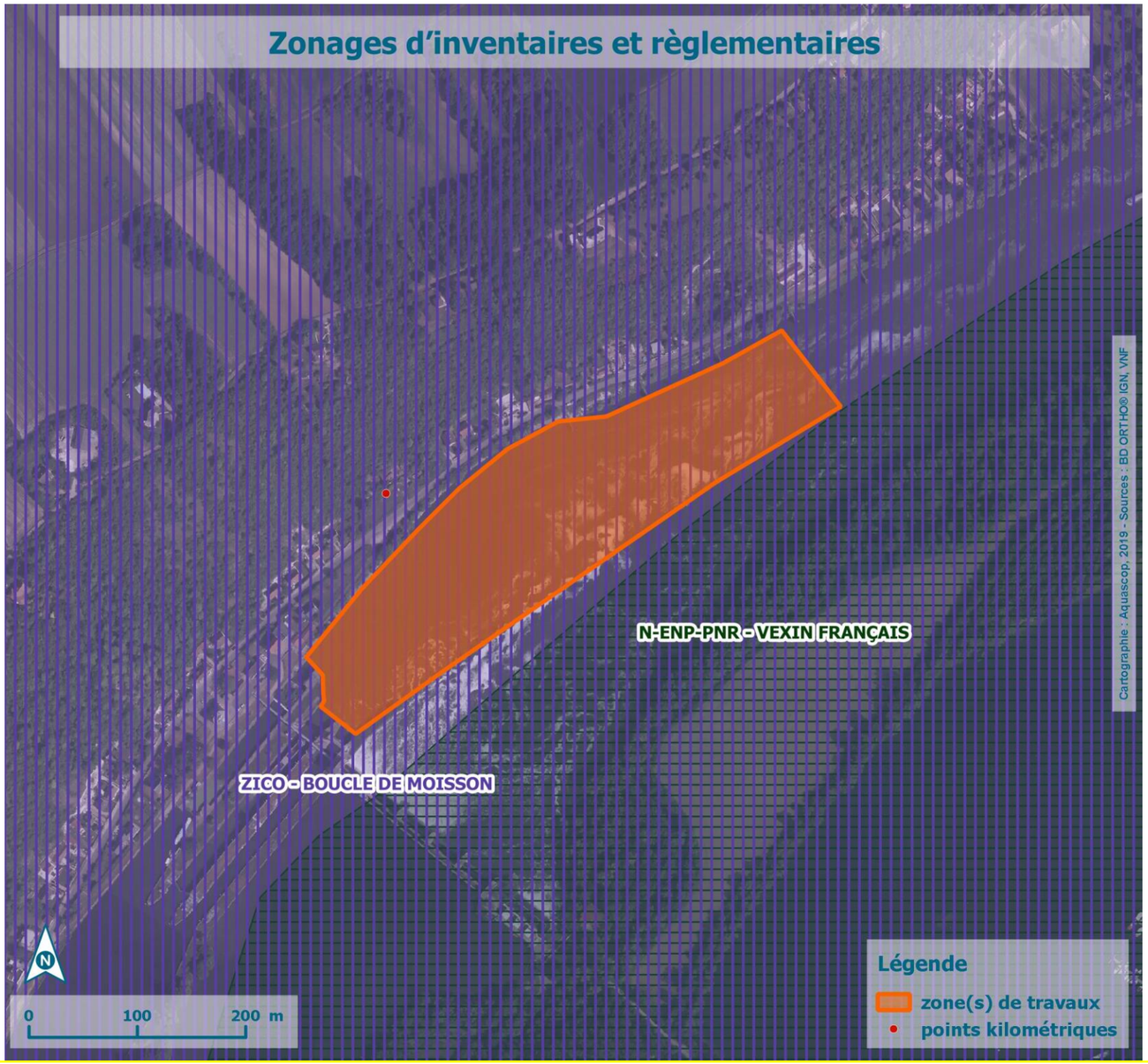
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



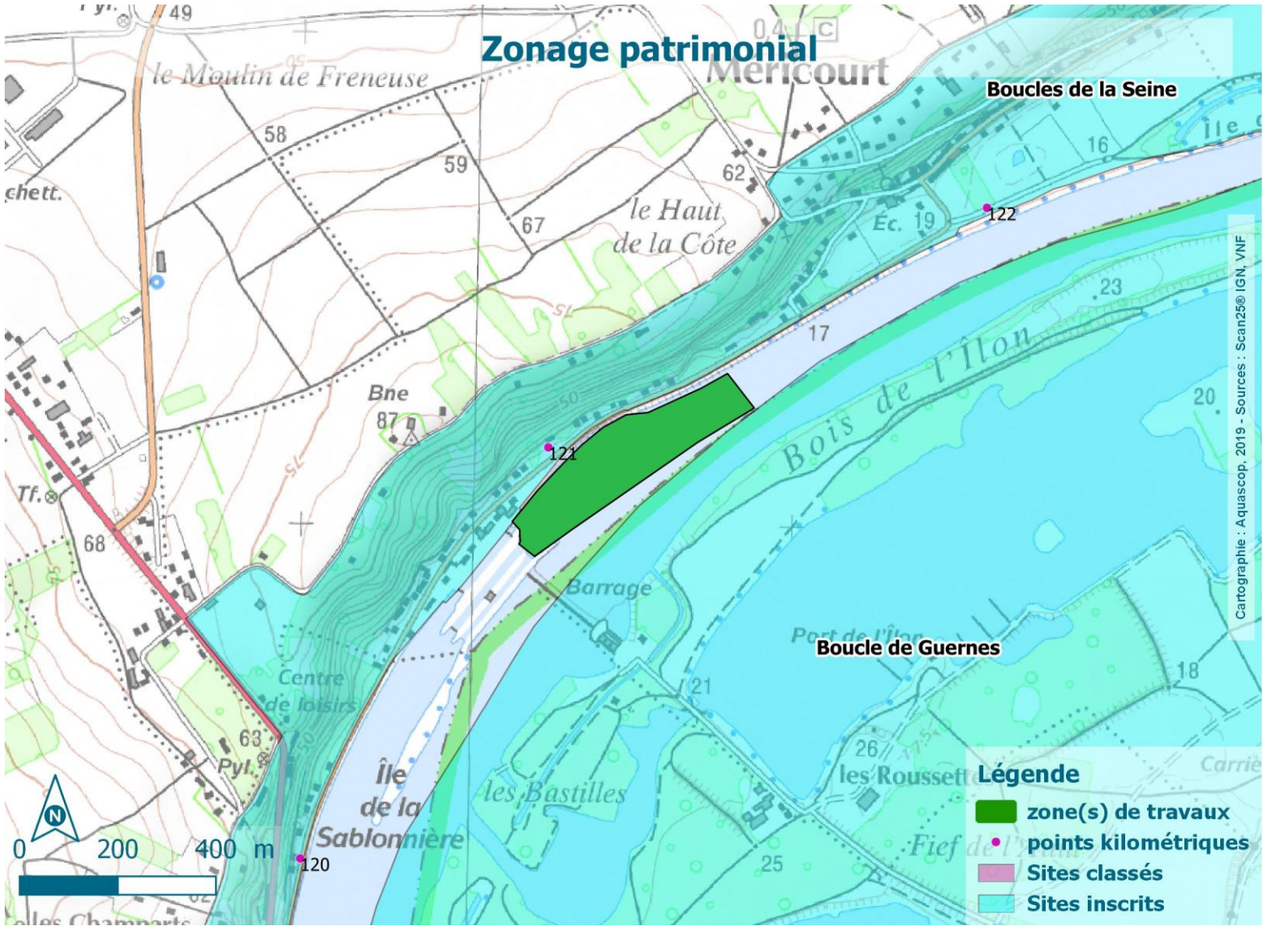
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 100 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juillet

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	152

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **C_2025_8_NDG_amont**

Lot : C
UHC : n° 8 – Seine aval

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	ND la Garenne, amont des écluses et quai	Rivière	NDLG	160,800	161,040	Saint-Pierre-la-Garenne

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus à la fin du mois d'octobre 2025.

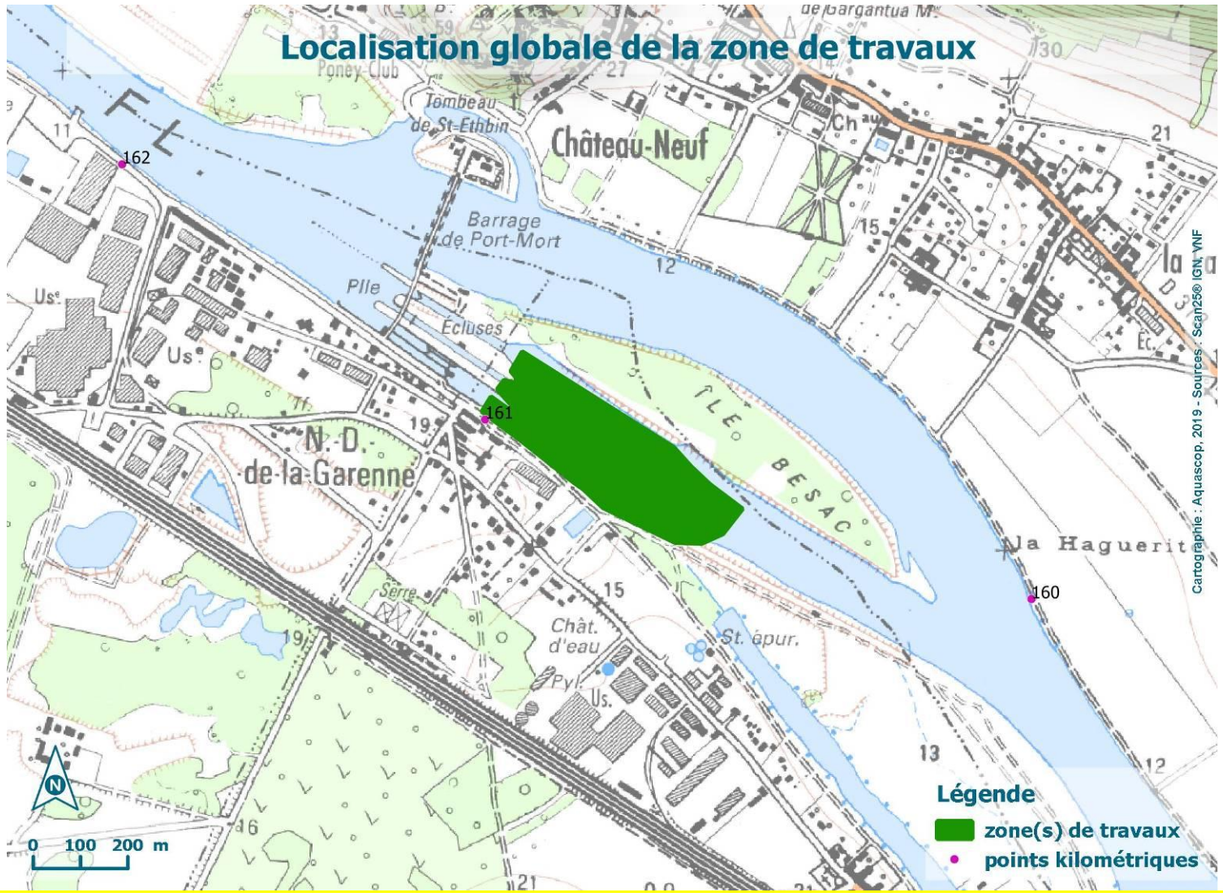
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

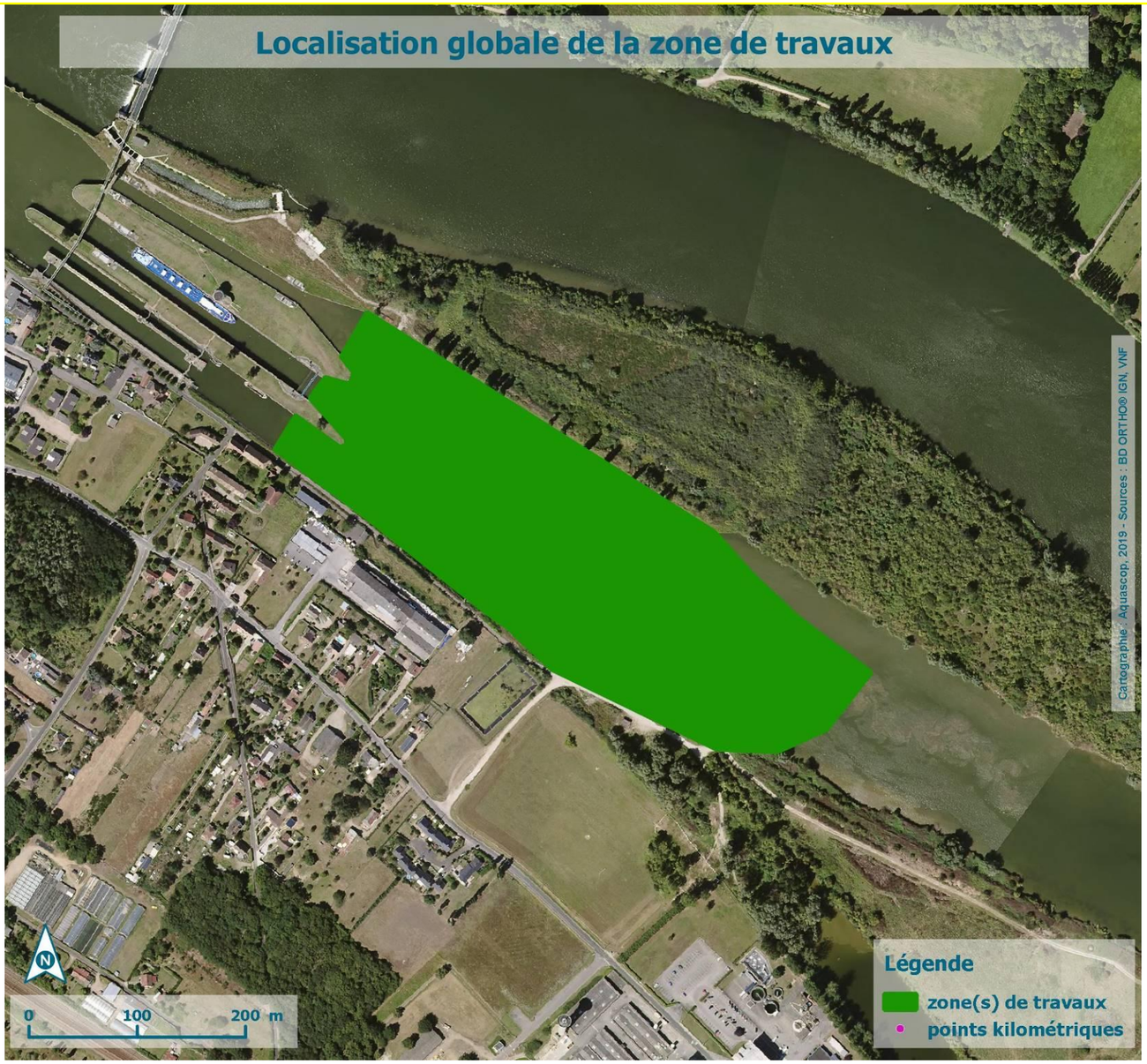
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
459	2025-RBS-PK 161.000 RD	Oui	Non dangereux	Non	Non inertes, non dangereux

Prélèvements réalisés le 09/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

27DDTM20120001 - PPRI SEINE - prescrit en 2012

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : X

27DDTM20150003 - SYNGENTA
27DDTM20150001 – NUFARM
Approuvés en 2012. Effets thermiques, de surpression, toxique

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 40 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.
Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 40 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont constituées de palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise ont été recensées dans la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine). Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
ND la Garenne, amont des écluses et quai	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	230030979, 230030978 - LES ÎLES AUX PRELES ET AUX BOEUFS, L'ÎLE BESAC
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Oui	FR2302007 - Iles et berges de la Seine dans l'Eure
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé aux stations RHP ; le brochet a été recensé à la station de Poses.
La bouvière a été recensé environ 5 km en amont (FDPPMA27, campagnes de pêches d'inventaire des frayères à brochet sur l'Eure et la Seine, 2018).
La présence de grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée dans la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
ND la Garenne, amont des écluses et quai	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000).

L'intérêt du site SIC et de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

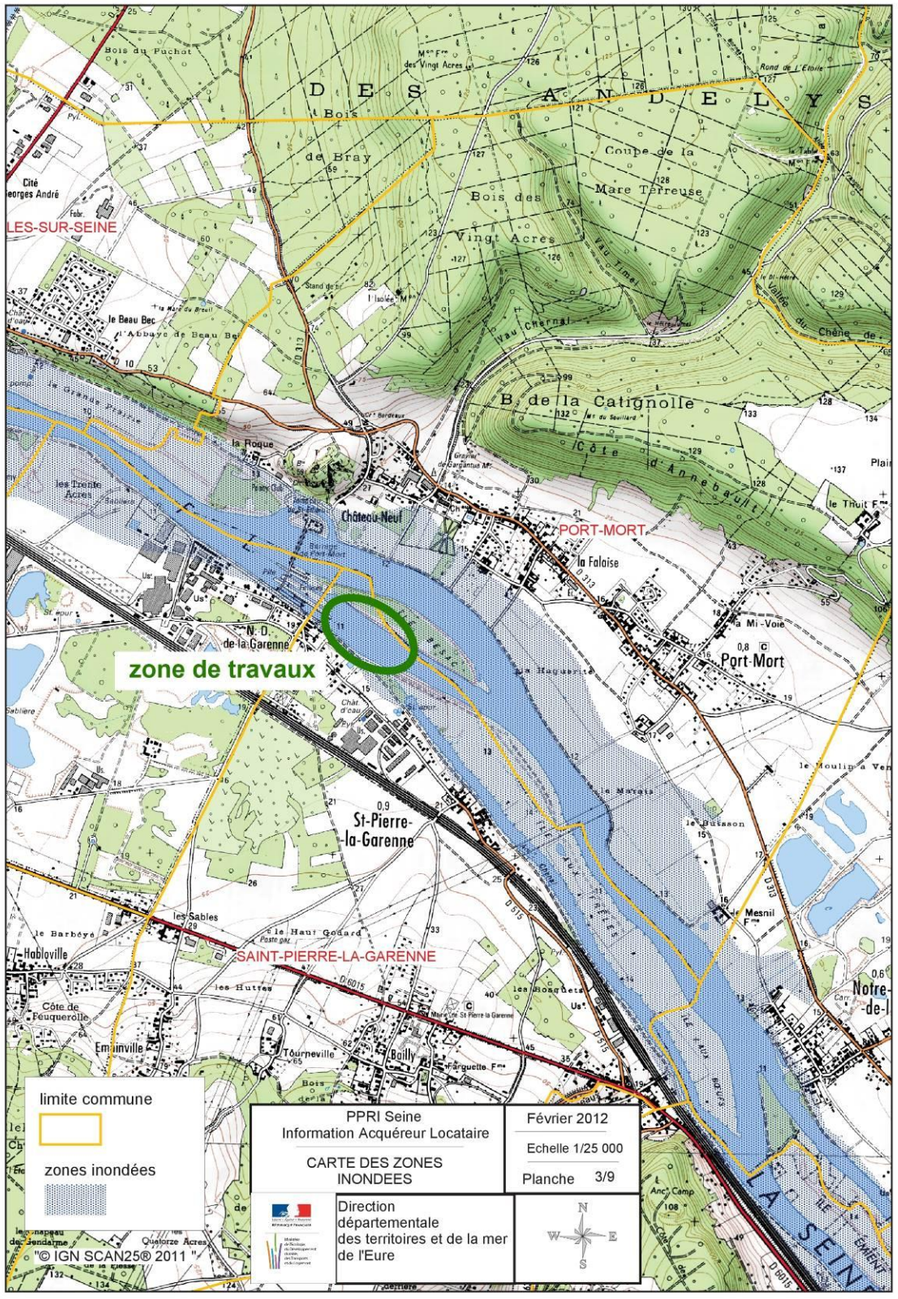
L'intérêt des ZNIEFF des iles réside dans la présence de milieux humides, d'espèces végétales rivulaires patrimoniales et ou d'oiseau d'eau.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

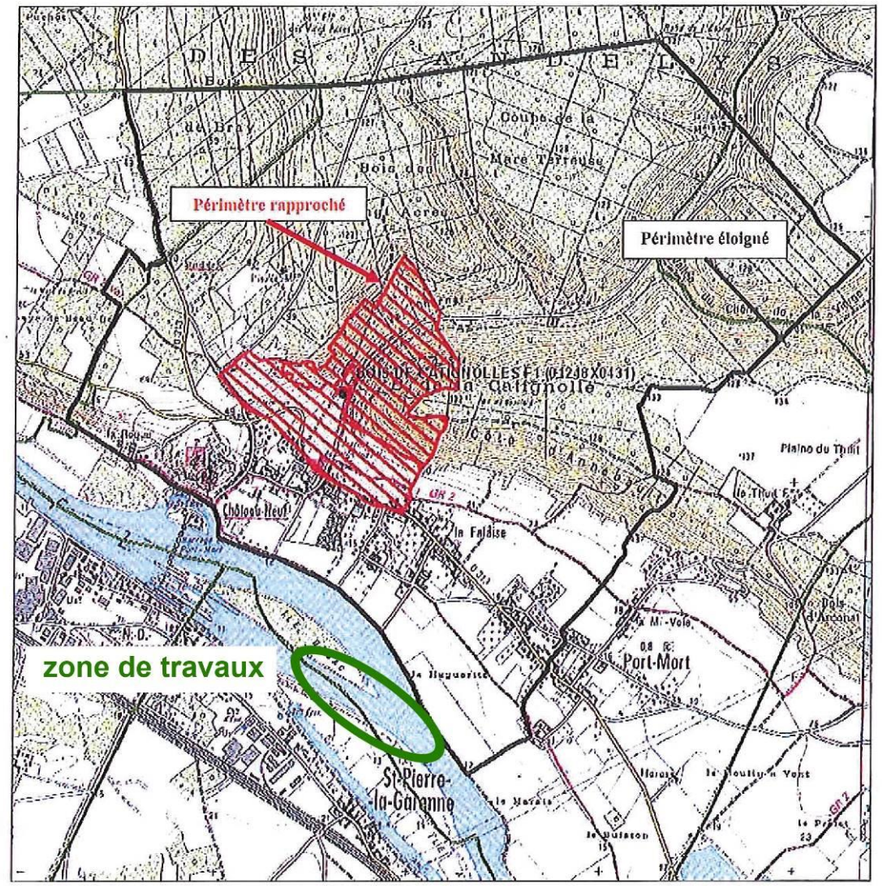
Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

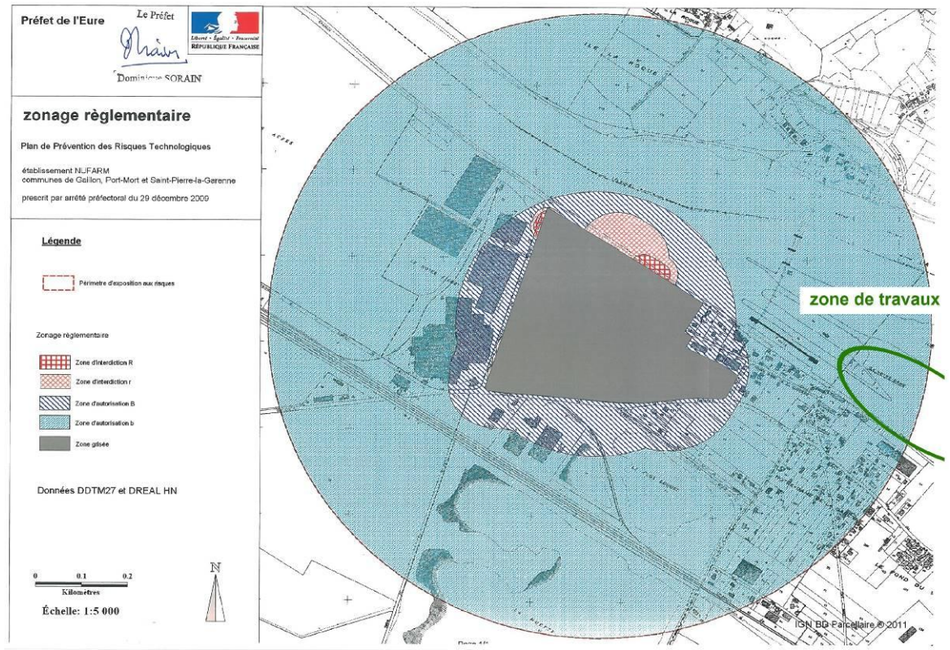
Annexe 4 : Plan de situation des périmètres de protection rapprochée et éloignée

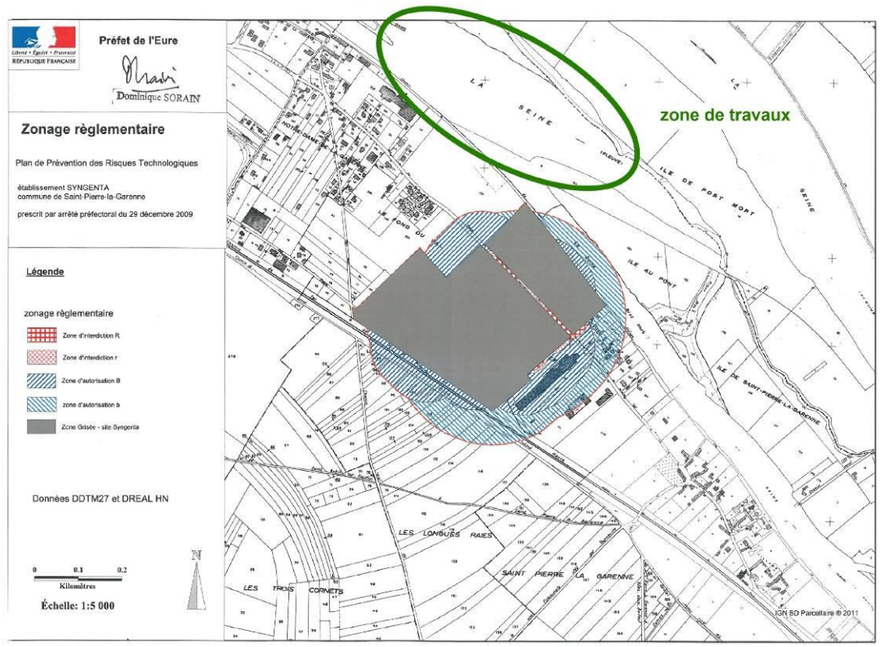


17/17

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

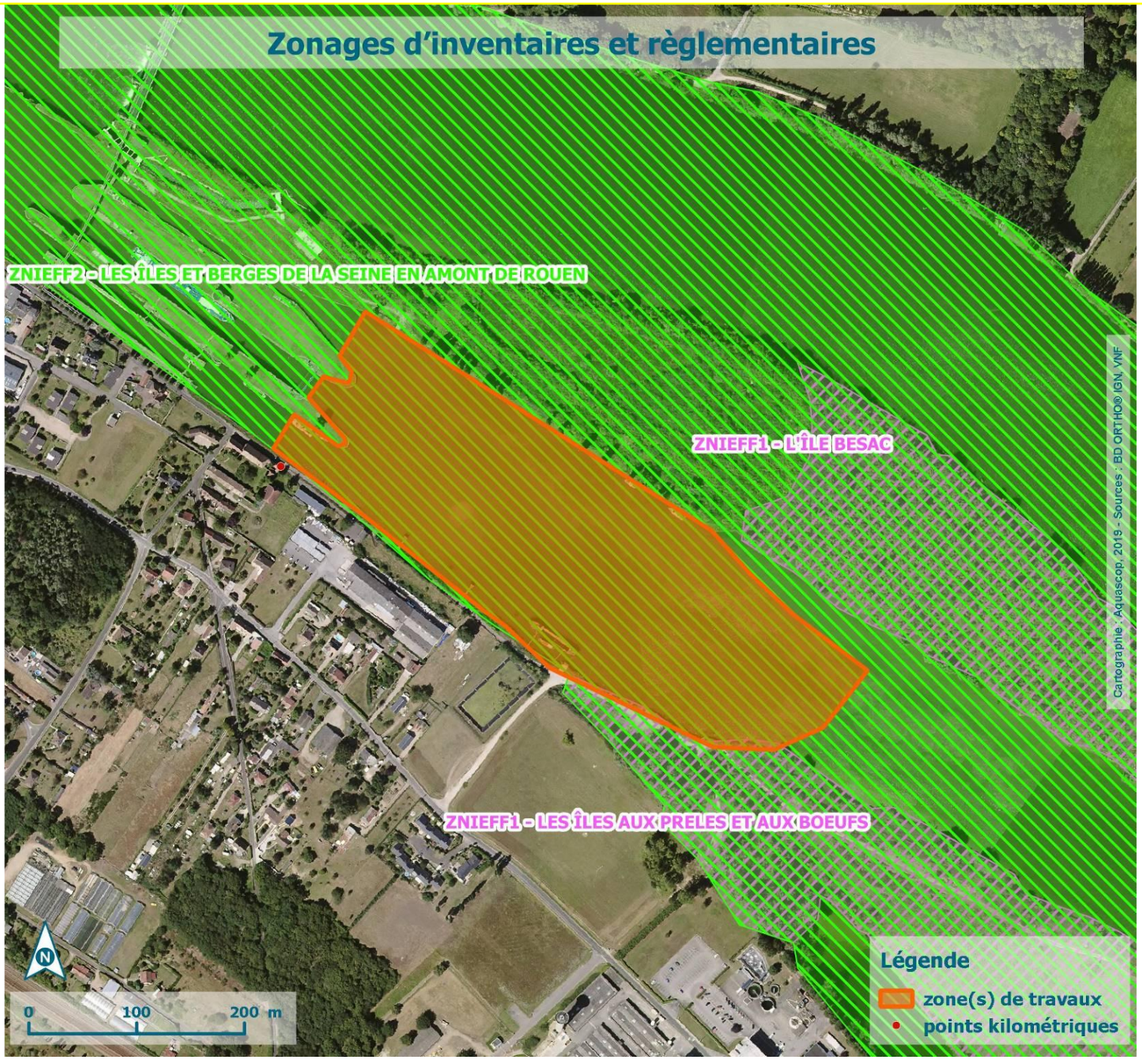
Risques identifiés





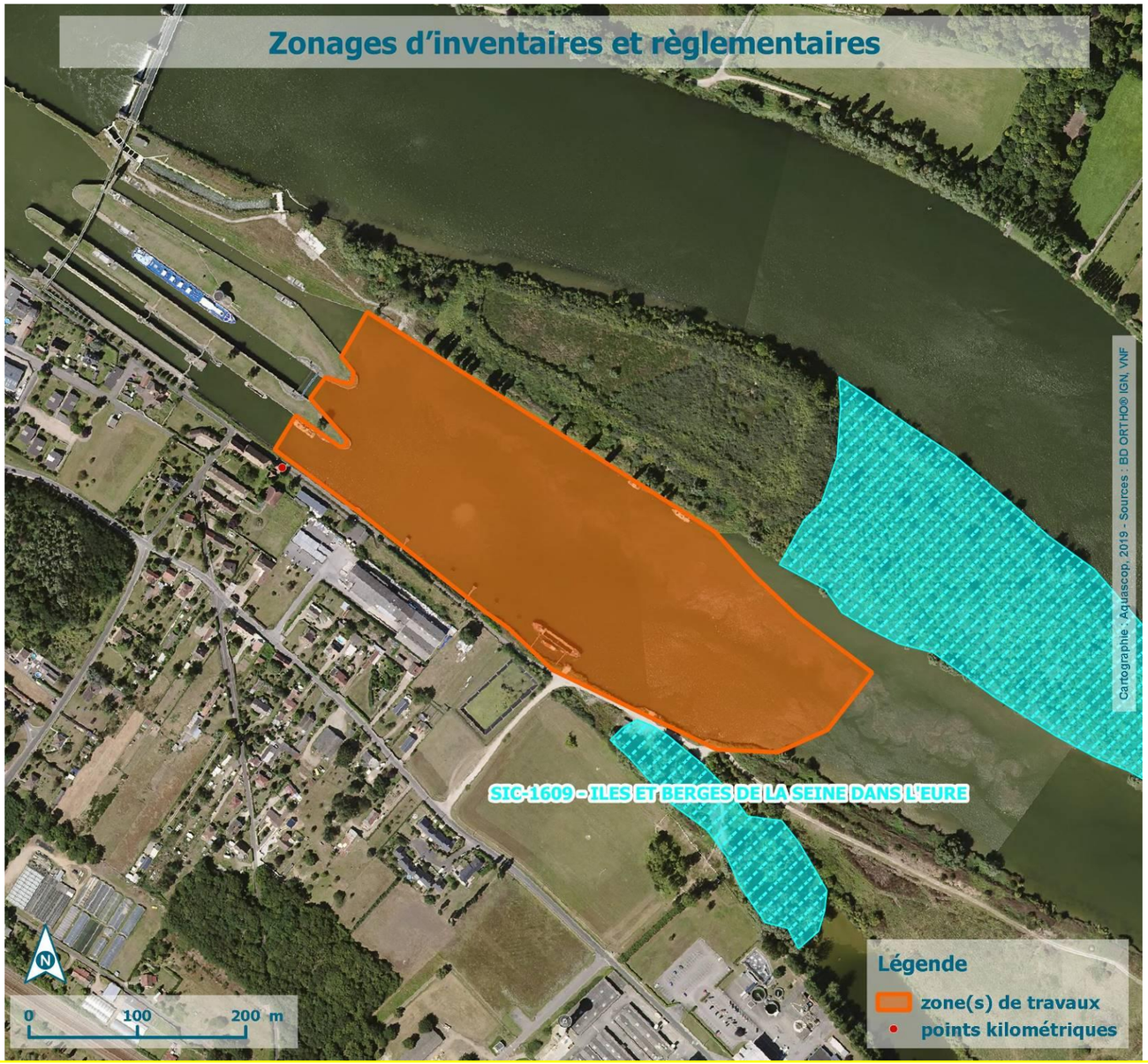
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux MES (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	459

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Les Andelys, amont ile du château RG	Rivière	Poses	173,740	174,020	Les Andelys, Les Trois Lacs

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en novembre 2025.

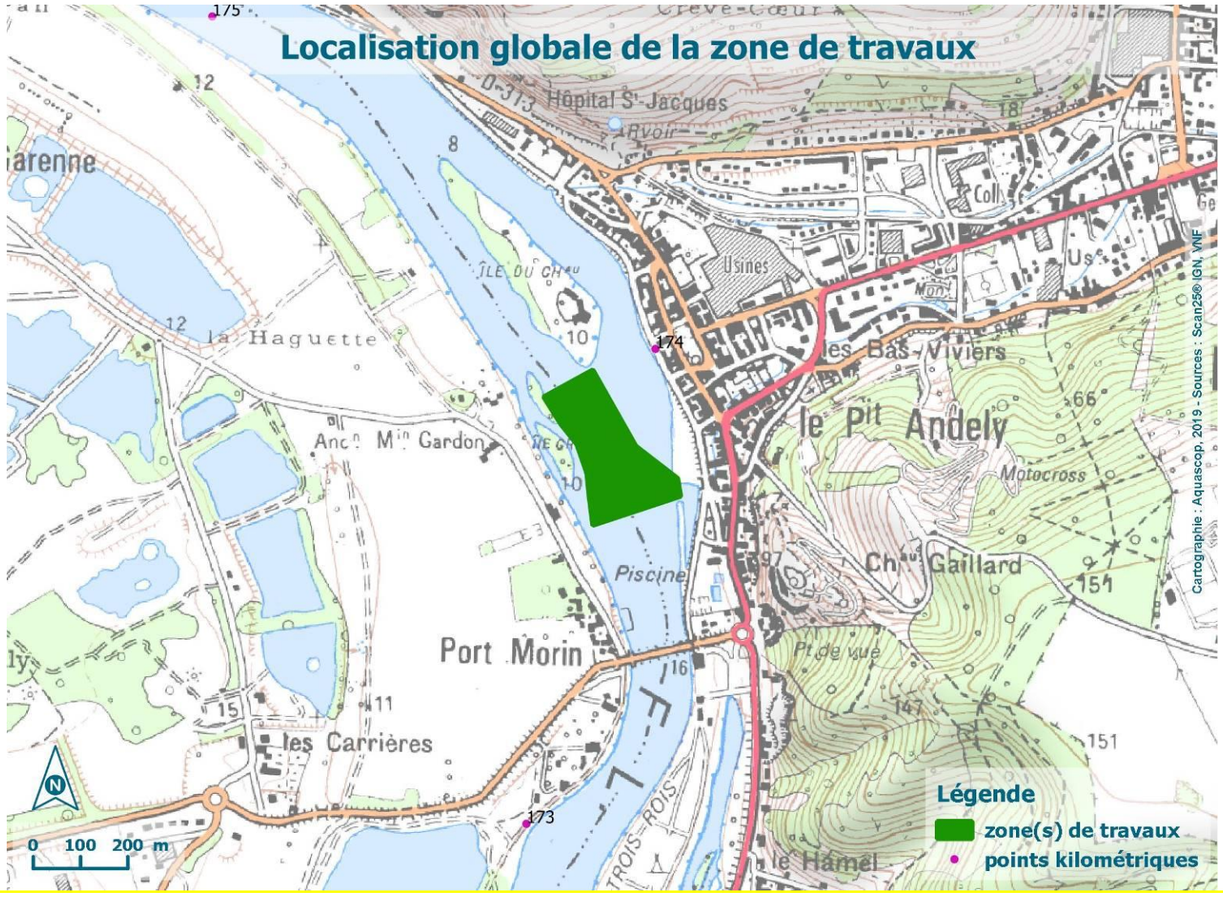
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

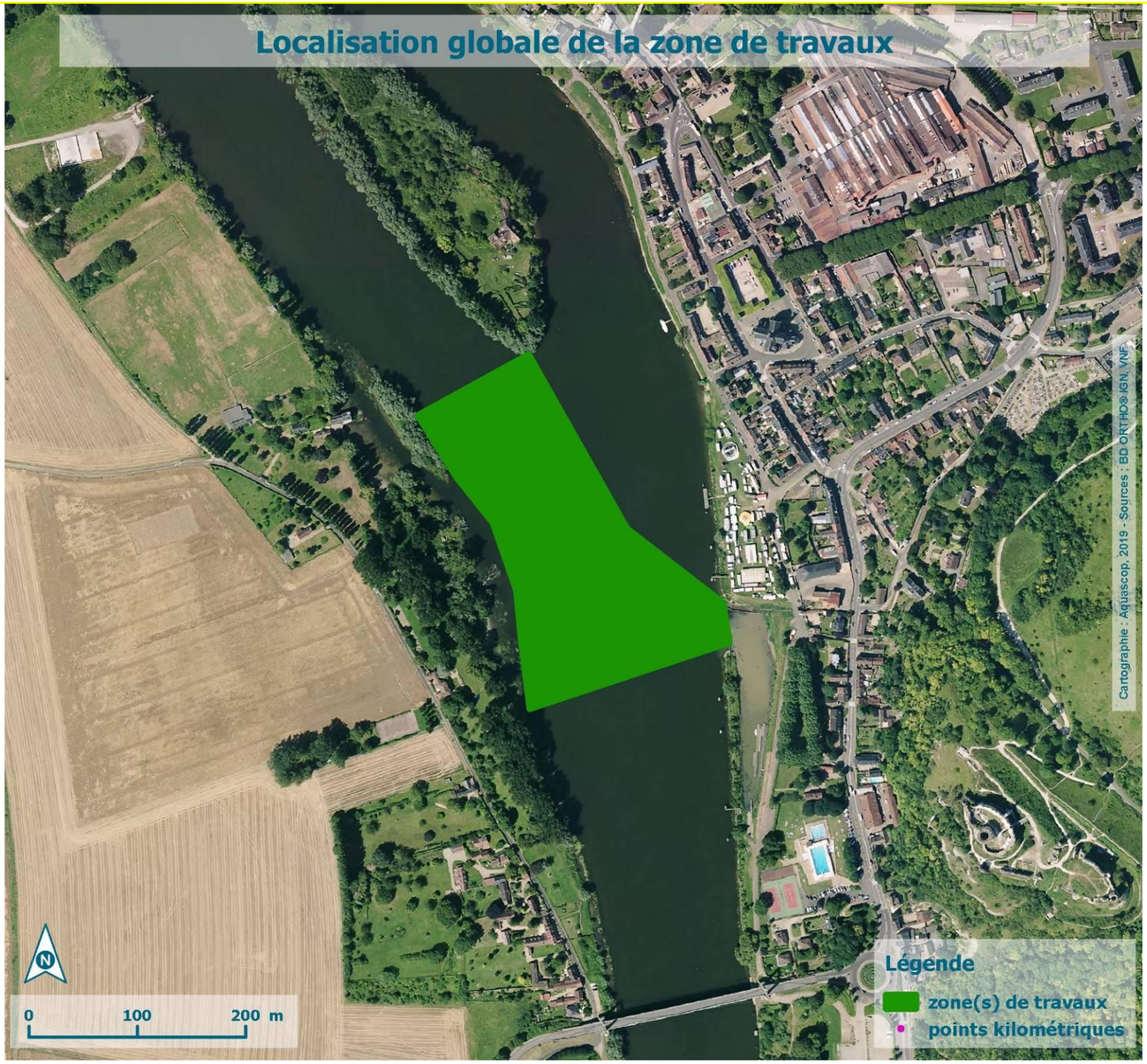
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
777	2025-RBS-PK 173,800	Non	non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 10/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
27DDTM20120001 - PPRI SEINE - prescrit en 2012
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 28 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016.
Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à lamproie de planer, brochet et chabot ont été recensées en aval de la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine).
Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Les Andelys, amont ile du château RG	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230000863, 230031154 - LES TERRASSES ALLUVIALES DE LA BOUCLE DE TOSNY ; LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	230030996, 230030975 - LES ÎLES DE GRINGORD, L'ÎLE DU CHATEAU
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Oui	FR2302007 - Iles et berges de la Seine dans l'Eure
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote, brochet et vandoise ont été recensé à la station de Poses.
La présence de lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée en aval de la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Les Andelys, amont ile du château RG	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000).

L'intérêt du site SIC et de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

L'intérêt de la ZNIEFF2 de la boucle de Tosny réside dans la présence de terrasses alluviales et des milieux semi naturels associés (boisements, pelouses).

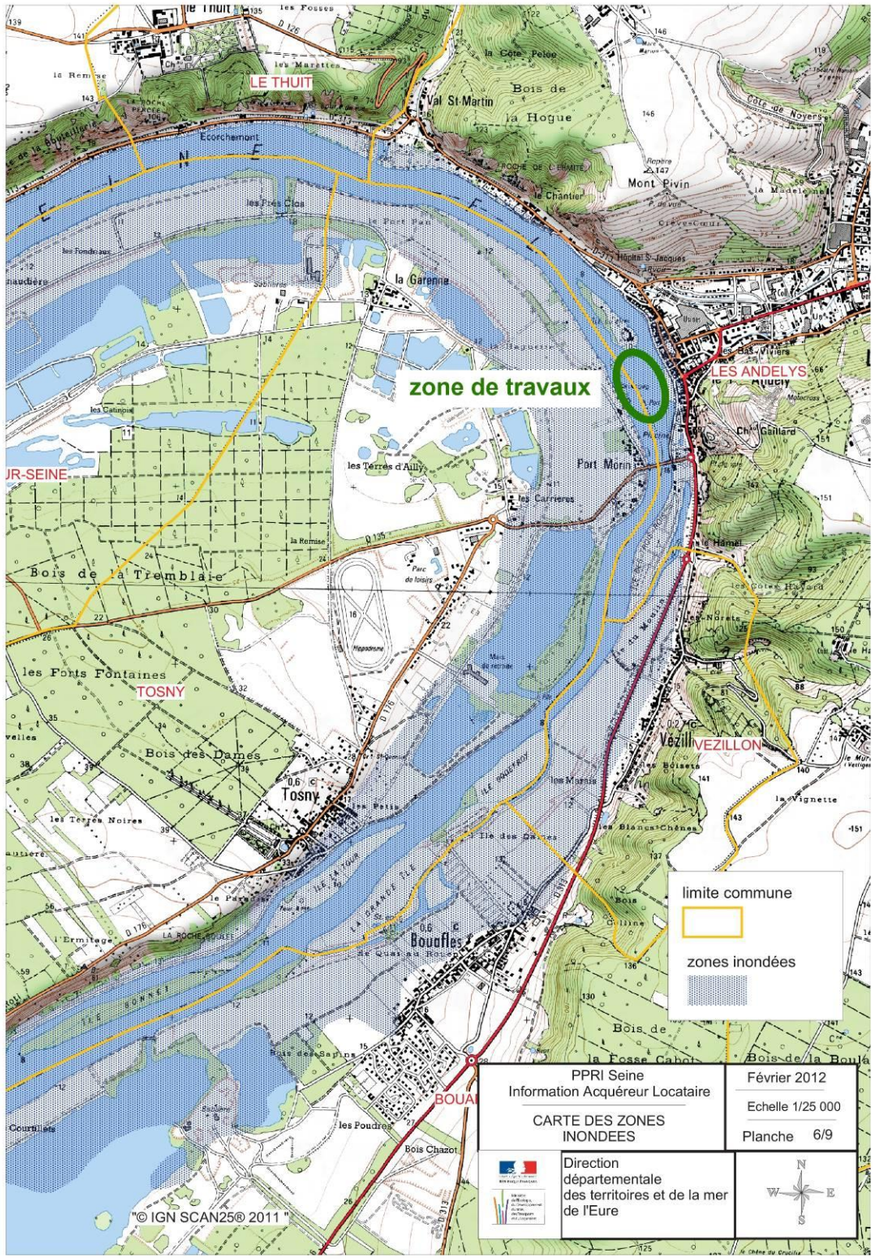
L'intérêt des ZNIEFF des Iles du Château et de Gringord réside dans la présence de la végétation patrimoniale présente en berges.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

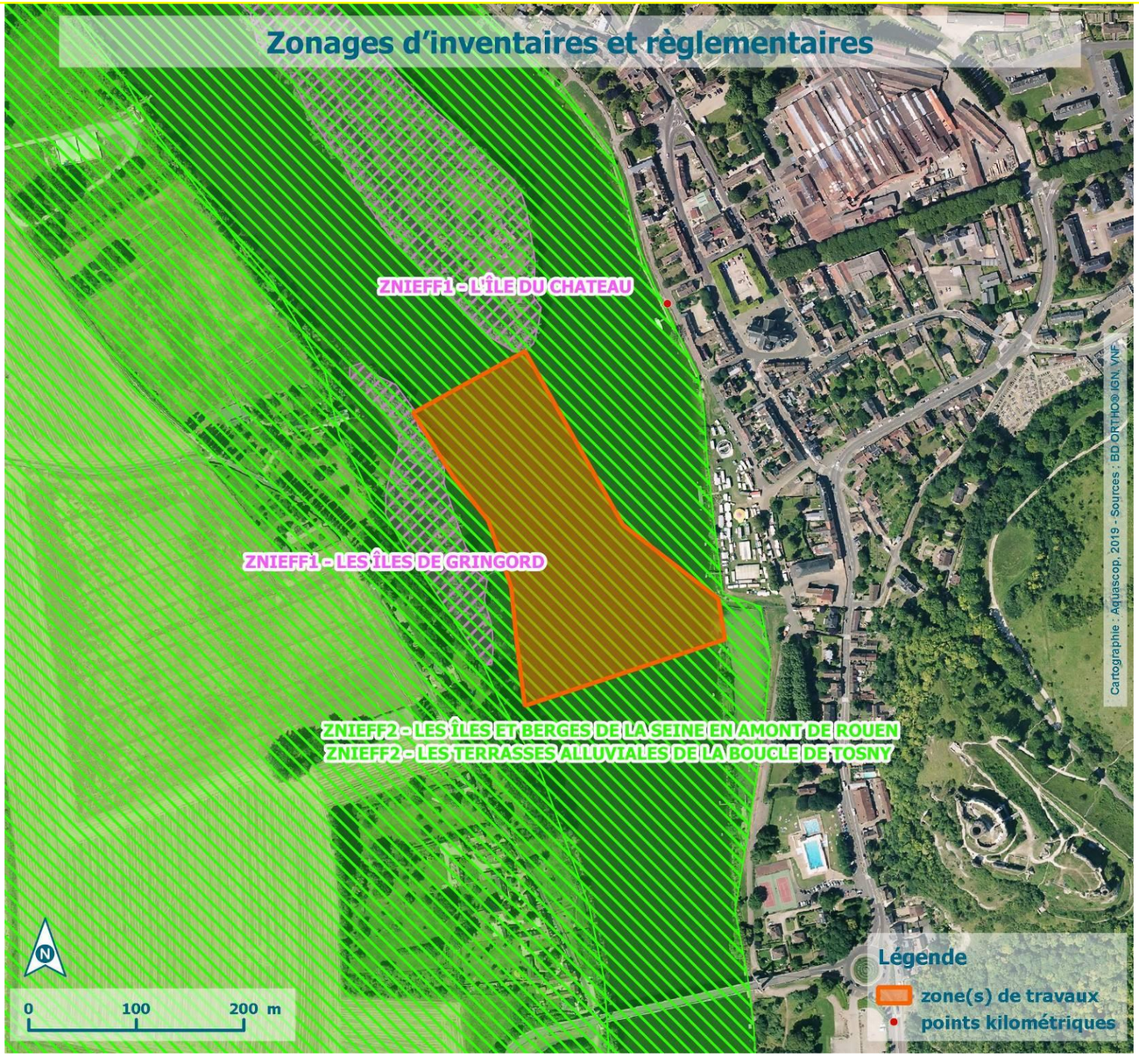
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
Seuil d'alerte = 75 mg/L ; **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	**Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juillet

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	777
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n°D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.